



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques économiques : statistiques
du commerce international de marchandises**

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, annexé à la présente note, le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (responsable : Organisation mondiale du commerce), comme elle l'a demandé à sa trente-troisième session**. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les travaux et les plans de l'Équipe spéciale, en particulier sur l'élaboration proposée d'un manuel des indices du commerce international.

* E/CN.3/2003/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément N° 4 (E/2002/24)*, chap. I, section A.



Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international¹

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Suite donnée aux demandes de la Commission.....	1–4	2
A. Commerce électronique	2	3
B. Statistiques du commerce international selon la Classification centrale de produits	3	3
C. Sources supplétives de données sur le commerce.....	4	3
II. Autres produits et activités	5–17	4
A. Manuel de compilation	5	4
B. Échanges de données entre organisations internationales	6–9	4
C. Territoires statistiques du monde utilisés dans les statistiques du commerce international.....	10	5
D. Simplification des éléments de données de nature douanière dans les procédures douanières.....	11	5
E. Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)	12	5
F. Assistance technique	13–14	5
G. Indices du commerce international	15	5
H. Ensemble de données agrégées interinstitutions sur le commerce international de marchandises	16	6
I. Les métadonnées des statistiques du commerce international.....	17	6
III. Points à débattre.....	18	6

I. Suite donnée aux demandes de la Commission de statistique

1. À sa trente et unième session, la plus récente où elle a examiné la question des statistiques du commerce international de marchandises, la Commission de statistique² :

a) A demandé à nouveau de préciser le traitement du commerce électronique dans les statistiques du commerce international, surtout en ce qui concerne la portée et les méthodes de collecte des données. La Commission a noté que la question serait traitée à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale et dans le manuel d'établissement des recueils de statistiques en cours d'élaboration;

b) A accueilli favorablement l'ensemble de statistiques du commerce international présentées sur CD-ROM, en fonction de la Classification centrale de produits (CPC), par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour être testée par des économistes et des statisticiens, et prié la Division de lui faire part des

réactions des utilisateurs, qui seront prises en compte dans l'examen de l'utilité des données présentées selon la CPC pour l'analyse;

c) A exprimé sa préoccupation devant le risque que la libéralisation du commerce, qui affaiblit les motifs portant à obtenir des états exacts des transactions commerciales, ait des répercussions défavorables sur les statistiques du commerce international. La Commission a prié l'Équipe spéciale de se pencher sur la question, d'envisager la possibilité de recourir à d'autres sources de statistiques du commerce international pour compléter celles qui proviennent des services de douane, et d'inclure le résultat de cette réflexion dans le manuel de compilation des recueils de statistiques.

A. Commerce électronique

2. L'Équipe spéciale a débattu des retombées du commerce électronique sur les statistiques du commerce international. Les marchandises commandées en ligne mais faisant l'objet d'une déclaration en douane au passage d'une frontière sont à comptabiliser comme toute autre marchandise, selon les recommandations émises dans *Statistiques du commerce international de marchandises, concepts et définitions* (Études méthodologiques, Série M, N°52, Rev. 2, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.16). Face à l'augmentation sensible des expéditions de petits paquets provenant des commandes en ligne, les autorités douanières ont renforcé les contrôles, ce qui facilite la couverture statistique. Les produits numériques sont toutefois considérés comme n'entrant pas dans le champ des recommandations précitées ni celui du manuel de compilation (à paraître). La question est de savoir si ces produits sont des marchandises ou des services, ou entrent dans une catégorie nouvelle. Pour étudier la question plus avant, l'Équipe spéciale a jugé intéressant de se renseigner sur les pratiques des pays, et utile de collaborer avec d'autres groupes. Elle a donc suggéré de la faire examiner lors de la prochaine réunion (avril 2003) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les statistiques du commerce international, lors d'une séance combinée avec celle de la réunion de l'OCDE sur les statistiques du commerce des services.

B. Statistiques du commerce international selon la Classification centrale de produits

3. La Division de statistique a mis au point un CD-ROM présentant pour un choix de pays les chiffres du commerce selon la CPC, et l'a envoyé à une trentaine de pays et une douzaine d'organisations internationales. Les réactions n'ont toutefois pas fait percevoir pour l'instant de demande forte pour ce type de données. Il a donc été décidé de ne pas faire tirer le disque pour diffusion.

C. Sources supplétives de données sur le commerce

4. Le manuel de compilation à paraître comporte au chapitre 4 une liste commentée des sources de données autres que douanières auxquelles obtenir des chiffres.

II. Autres produits et activités

A. Manuel de compilation

5. Le manuel de compilation, achevé, est en cours de mise en forme et de traduction à l'ONU, et doit paraître en 2003. La Division de statistique organise des séminaires régionaux à cette occasion. Il est prévu aussi de mettre au point un supplément au manuel, avec des études de pays et d'autres éléments, qui traitera des points traités plus rapidement dans le manuel.

B. Échanges de données entre organisations internationales

6. L'OCDE et la Division de statistique de l'ONU ont élargi une fois de plus leur accord d'échange de données, qui, au moment de la dernière réunion de l'Équipe spéciale (mars 2002), avait été mis en application pour tous les pays de l'OCDE sauf sept (Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Grèce, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Après des consultations tenues en octobre 2002, la Division de statistique et l'OCDE ont convenu qu'à partir de 2003 la Division obtiendrait de l'OCDE les données pour les pays restants, sauf pour le Mexique (les données proviennent dans ce cas de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). L'objectif reste, à terme, de passer de la mise en commun des données à des procédures communes de traitement des données.

7. La Division continue à utiliser pour les chiffres agrégés des exportations et des importations des données du Fonds monétaire international (FMI), que ce dernier publie tous les mois dans *Statistiques financières internationales*.

8. Pour faciliter l'usage des données harmonisées que l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) établit pour l'Union européenne, la Division de statistique enregistre et actualise désormais ces données dans sa base de données Comtrade (commerce des produits) sur l'ordinateur central du Centre international de calcul. EUROSTAT communique régulièrement ces données à la Division. Plusieurs organismes publient désormais des données harmonisées, plus ou moins détaillées, pour l'Union européenne.

9. Les membres de l'Équipe spéciale ont comme avant tiré parti de leurs relations avec les pays pour améliorer la couverture de la base Comtrade. L'Équipe spéciale a constaté aussi qu'il s'écoulait souvent beaucoup de temps entre la publication des données dans les pays et leur réception au niveau international, ce qui risquait de compromettre la fiabilité des données sur le commerce international sur lesquelles se basent les analyses mondiales de politique. Les statistiques établies pour la réunion (OCDE) de 2001 sur les statistiques du commerce international ont fait apparaître qu'en règle générale, moins de 50 % des données sur le commerce international des membres de l'OCDE étaient communiquées dans les six premiers mois suivant l'année de référence. Une déclaration commune de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'OCDE et de la Division de statistique de l'ONU a appelé l'attention des responsables présents sur ce décalage dans le temps. On a pu observer depuis lors que ce décalage entre publication et communication s'était raccourci pour certains pays aux échanges importants.

C. Territoires statistiques du monde utilisés dans les statistiques du commerce international

10. Cette publication est parue. L'Équipe spéciale a suggéré d'inclure dans la prochaine révision les unions douanières qui publient des données agrégées sur le commerce.

D. Simplification des éléments de données de nature douanière dans les procédures douanières

11. À la suite de l'initiative prise par les pays du G-7 pour l'harmonisation des éléments de données de nature douanière, l'Équipe spéciale a étudié les répercussions statistiques de la normalisation et de la simplification de ces éléments de données. Elle a conclu que la rationalisation des éléments de données n'entraînerait pas de perte d'information statistique.

E. Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)

12. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a informé l'Équipe spéciale que la révision prévue pour 2007 avait été entamée, et que la partie ayant trait aux technologies de pointe (chap. 84, 85 et 90) serait révisée dans le détail. L'Équipe spéciale a noté que les révisions cumulées du SH pourraient entraîner la nécessité d'une quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI) en 2007.

F. Assistance technique

13. L'Équipe spéciale échange régulièrement des informations sur les activités d'assistance technique. Pour voir si des activités conjointes seraient possibles, les membres de l'Équipe ont convenu d'afficher sur le forum de discussion électronique de l'Équipe leurs activités de cet ordre. Plusieurs activités ont été menées conjointement depuis lors.

14. L'Équipe spéciale a examiné le nouveau cadre du FMI pour le contrôle de qualité des données concernant les statistiques du commerce international de marchandises, et formulé des observations à ce sujet. Cet instrument pourrait avoir une utilité double, permettant de déterminer les besoins des pays en matière d'assistance technique, et aussi d'évaluer les activités d'assistance technique.

G. Indices du commerce international

15. La Division de statistique a réuni des informations sur les pratiques suivies par les pays pour compiler et diffuser les indices du commerce de marchandises. Les résultats paraîtront dans une publication des Nations Unies dont un projet est en cours d'examen final. L'Équipe spéciale a constaté la nécessité d'un manuel des indices du commerce international, qui pourrait être élaboré en coopération entre institutions. Le FMI a accepté d'envisager d'en prendre la responsabilité.

H. Ensemble de données agrégées interinstitutions sur le commerce international de marchandises

16. L'Équipe spéciale a convenu de collaborer à la mise au point d'un ensemble de données agrégées sur les exportations et les importations de marchandises. Il est envisagé de le diffuser conjointement, comme on le fait pour l'ensemble sur la dette extérieure de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale, par le biais d'un portail sur Internet. Cet effort commun aura pour objectifs principaux d'améliorer notablement la couverture, la cohérence, la comparabilité et la transparence des statistiques agrégées du commerce de marchandises dont disposent les analystes, les décideurs et les autres utilisateurs, ainsi que d'offrir aux autorités nationales la possibilité de revoir l'utilisation de leurs données dans un contexte national. Les membres de l'Équipe ont convenu d'un descriptif et d'une première répartition des travaux. Un premier prototype d'ensemble de données (1995-2001) sera achevé en mars 2003 par les premiers fournisseurs de données (Division de statistique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), OCDE et OMC). L'Équipe spéciale pourra l'examiner lors de sa réunion prévue pour avril 2003, confirmer la répartition des pays entre organisations internationales, et s'occuper des modalités de diffusion. Ensuite, on développera continuellement l'ensemble de données.

I. Les métadonnées des statistiques du commerce international

17. S'intéressant à la qualité des données et à leur diffusion en temps utile, l'Équipe spéciale a discuté des métadonnées. L'OCDE a accepté d'élaborer un projet de descriptif pour un éventuel projet de l'Équipe spéciale sur les métadonnées statistiques, à partir des progrès qui ont été obtenus à l'OCDE par la nouvelle stratégie statistique.

III. Points à débattre

18. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les travaux et les plans de l'Équipe spéciale, en particulier sur la mise au point d'un manuel des indices du commerce.

Notes

¹ Établi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), responsable de l'Équipe spéciale.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24)*, par. 6.